



# Informations licences 2019-2020

La période pour le renouvellement des licences débute le **mercredi 19 juin 2019**.

## 1) Documents nécessaires :

### • **Renouvellement :**

➤ **En priorité, utiliser la dématérialisation de la demande de licence par voie électronique via le mail envoyé (procédure simple et rapide) en suivant les différentes étapes proposées.**

➤ Sinon, utilisation de la procédure habituelle :

- a) Demande de licence intégralement remplie (*coordonnées téléphoniques et mail mis à jour, choix assurance, certificat médical présent sur l'imprimé demande de licence complétée par le médecin si besoin, autorisation des parents ou représentant légal pour les mineurs*).
- b) Une photo d'identité.
- c) Signature du Règlement Intérieur par le licencié, ses parents ou son représentant légal.
- d) Le formulaire de renseignements complémentaires à usage exclusif du club.

### • **Changement de club (accord du club obligatoire à partir de la catégorie U12) :**

- a) Demande de licence intégralement remplie (*coordonnées téléphoniques et mails mis à jour, choix assurance, certificat médical présent sur l'imprimé demande de licence complétée par le médecin si besoin, autorisation des parents ou représentant légal pour les mineurs*).
- b) Une copie de pièce d'identité en cours de validité ou une copie du livret de famille pour les mineurs.
- c) Une photo d'identité.
- d) Signature du Règlement Intérieur par le licencié, ses parents ou son représentant légal.



• **Création joueur nouveau :**

- **En priorité, utiliser la dématérialisation de la demande de licence par voie électronique via le mail envoyé (procédure simple et rapide) en suivant les différentes étapes proposées.**
  
- Sinon, utilisation de la procédure suivante :
  - a) Demande de licence intégralement remplie (coordonnées téléphoniques et mails mis à jour, choix assurance, certificat médical présent sur l'imprimé demande de licence complétée par le médecin si besoin, autorisation des parents ou représentant légal pour les mineurs).
  - b) Une copie de pièce d'identité en cours de validité ou une copie du livret de famille pour les mineurs.
  - c) Une photo d'identité.
  - d) Signature du Règlement Intérieur par le licencié, ses parents ou son représentant légal.

**2) Toute demande de licence devra être réglée afin de pouvoir être enregistrée et validée.**

→ **1 tarif préférentiel du 19/06 au 18/07**

→ **1 tarif majoré de 30 € au-delà de la date du 18/07**

Vous pouvez régler par paiement en ligne, en espèces, Pass Loisirs, CB ou chèque. Vous avez éventuellement la possibilité de régler en 2 fois dont minimum de 66 % lors de la demande de licence. Le solde intégral de votre cotisation devra être réglé afin de pouvoir pratiquer au sein de notre club (entraînements ou compétitions). Une attestation constatant le règlement de votre cotisation vous sera délivrée.

**3) Des permanences seront assurées à la Tribune d'Honneur du Stade du Bois Joly à Saran :**

- ✓ Le mercredi 26 juin de 14h00 à 18h00 ainsi que le vendredi 28 juin de 17h30 à 18h30.
- ✓ Sur la période du 1<sup>er</sup> au 18 juillet : du lundi au vendredi durant les horaires d'accueil (14h00 – 17h30).

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS VEUILLEZ CONTACTER LE 02 38 65 97 84**